

## Crédits parlementaires accordés et financement des arts par le Conseil des arts, de 1957-1958 à 2022-2023<sup>1</sup>

Année financière	Crédits parlementaires <sup>2</sup>		Financement des arts par le Conseil des arts <sup>3</sup>	
	\$ valeur de l'année visée	\$ valeur de 2022-2023 <sup>4</sup>	\$ valeur de l'année visée	\$ valeur de 2022-2023
1957-1958 <sup>5</sup>	...	...	749 000 \$	7 651 946 \$
1958-1959	...	...	1 435 000 \$	14 274 474 \$
1959-1960	...	...	1 263 000 \$	12 481 412 \$
1960-1961	...	...	1 397 000 \$	13 627 510 \$
1961-1962	...	...	1 406 000 \$	13 540 586 \$
1962-1963	...	...	1 478 000 \$	14 054 943 \$
1963-1964	...	...	1 424 000 \$	13 373 217 \$
1964-1965	...	...	1 475 000 \$	13 598 780 \$
1965-1966 <sup>6</sup>	1 933 000 \$	17 397 000 \$	3 374 000 \$	30 366 000 \$
1966-1967	3 108 000 \$	26 853 120 \$	4 297 000 \$	37 126 080 \$
1967-1968	6 637 000 \$	55 442 785 \$	7 039 000 \$	58 800 928 \$
1968-1969	7 479 000 \$	60 150 255 \$	8 689 000 \$	69 881 745 \$
1969-1970	8 492 000 \$	65 177 178 \$	9 412 000 \$	72 238 294 \$
1970-1971	8 831 000 \$	65 775 724 \$	10 269 000 \$	76 486 345 \$
1971-1972	10 513 000 \$	76 055 770 \$	12 069 000 \$	87 312 574 \$
1972-1973	14 326 000 \$	98 908 274 \$	15 239 000 \$	105 211 726 \$
1973-1974	17 323 000 \$	110 984 644 \$	18 986 000 \$	121 639 119 \$
1974-1975	20 447 000 \$	117 999 481 \$	22 411 000 \$	129 333 710 \$
1975-1976	30 181 000 \$	157 357 490 \$	31 062 000 \$	161 950 841 \$
1976-1977	32 620 000 \$	158 589 839 \$	33 205 000 \$	161 433 955 \$
1977-1978	37 537 000 \$	168 916 500 \$	37 815 000 \$	170 167 500 \$
1978-1979	39 152 000 \$	161 742 689 \$	41 074 000 \$	169 682 754 \$
1979-1980	41 116 000 \$	155 418 480 \$	41 795 000 \$	157 985 100 \$
1980-1981	44 647 000 \$	153 423 327 \$	43 693 000 \$	150 145 036 \$
1981-1982	52 941 000 \$	161 710 691 \$	51 557 000 \$	157 483 200 \$
1982-1983	59 883 000 \$	164 923 672 \$	60 754 000 \$	167 322 492 \$
1983-1984	65 581 000 \$	170 668 627 \$	65 502 000 \$	170 463 036 \$
1984-1985	72 614 000 \$	181 175 525 \$	70 108 000 \$	174 922 931 \$
1985-1986	74 244 000 \$	178 185 600 \$	69 257 000 \$	166 216 800 \$
1986-1987	85 311 000 \$	196 631 451 \$	84 088 000 \$	193 812 585 \$
1987-1988	96 895 000 \$	213 876 263 \$	82 545 000 \$	182 201 518 \$
1988-1989	93 251 000 \$	198 027 404 \$	93 337 000 \$	198 210 034 \$
1989-1990	103 503 000 \$	209 219 968 \$	94 681 000 \$	191 387 262 \$
1990-1991	104 054 000 \$	200 675 571 \$	95 604 000 \$	184 379 143 \$
1991-1992	105 493 000 \$	192 639 391 \$	96 322 000 \$	175 892 348 \$

Année financière	Crédits parlementaires <sup>2</sup>		Financement des arts par le Conseil des arts <sup>3</sup>	
	\$ valeur de l'année visée	\$ valeur de 2022-2023 <sup>4</sup>	\$ valeur de l'année visée	\$ valeur de 2022-2023
1992-1993	108 215 000 \$	194 787 000 \$	98 076 000 \$	176 536 800 \$
1993-1994	99 335 000 \$	175 460 888 \$	89 702 000 \$	158 445 589 \$
1994-1995	98 362 000 \$	173 539 491 \$	86 479 000 \$	152 574 385 \$
1995-1996	97 946 000 \$	169 057 479 \$	84 300 000 \$	145 504 110 \$
1996-1997 <sup>7</sup>	91 093 000 \$	154 929 827 \$	84 694 000 \$	144 046 488 \$
1997-1998 <sup>8</sup>	113 968 000 \$	190 619 044 \$	101 655 000 \$	170 024 735 \$
1998-1999 <sup>9</sup>	116 169 000 \$	192 385 025 \$	111 757 000 \$	185 078 405 \$
1999-2000	116 584 000 \$	189 747 048 \$	111 044 000 \$	180 730 385 \$
2000-2001 <sup>10</sup>	127 431 000 \$	201 966 113 \$	113 795 000 \$	180 354 340 \$
2001-2002 <sup>11</sup>	151 776 000 \$	234 647 558 \$	133 347 000 \$	206 156 098 \$
2002-2003 <sup>12</sup>	153 707 000 \$	232 404 984 \$	139 065 000 \$	210 266 280 \$
2003-2004 <sup>13</sup>	155 604 000 \$	228 865 027 \$	134 815 000 \$	198 288 210 \$
2004-2005 <sup>14</sup>	152 111 000 \$	219 667 461 \$	130 051 000 \$	187 810 040 \$
2005-2006 <sup>15</sup>	151 683 000 \$	214 340 837 \$	129 491 000 \$	182 981 675 \$
2006-2007 <sup>16</sup>	172 507 000 \$	239 074 779 \$	149 990 000 \$	207 868 818 \$
2007-2008 <sup>17</sup>	182 507 000 \$	247 489 313 \$	161 904 000 \$	219 550 536 \$
2008-2009 <sup>18</sup>	182 242 000 \$	241 498 601 \$	158 270 000 \$	209 732 025 \$
2009-2010 <sup>19</sup>	183 122 000 \$	242 028 378 \$	158 390 000 \$	209 340 629 \$
2010-2011 <sup>20</sup>	181 277 000 \$	235 271 094 \$	154 532 000 \$	200 559 986 \$
2011-2012 <sup>21</sup>	180 958 000 \$	228 197 244 \$	157 304 000 \$	198 368 347 \$
2012-2013 <sup>22</sup>	181 180 000 \$	225 097 913 \$	153 397 000 \$	190 580 332 \$
2013-2014 <sup>23</sup>	181 974 000 \$	224 059 192 \$	153 640 000 \$	189 172 378 \$
2014-2015 <sup>24</sup>	182 224 000 \$	220 066 045 \$	155 141 000 \$	187 358 780 \$
2015-2016 <sup>25</sup>	182 224 000 \$	217 632 455 \$	157 286 000 \$	187 848 682 \$
2016-2017 <sup>26</sup>	222 574 000 \$	262 096 486 \$	196 793 000 \$	231 737 551 \$
2017-2018 <sup>27</sup>	258 514 000 \$	299 749 362 \$	218 892 000 \$	253 807 288 \$
2018-2019 <sup>28</sup>	292 990 895 \$	332 085 632 \$	261 842 706 \$	296 781 238 \$
2019-2020 <sup>29</sup>	327 771 295 \$	364 404 557 \$	289 927 491 \$	322 331 152 \$
2020-2021 <sup>30</sup>	428 631 145 \$	473 058 607 \$	394 586 960 \$	435 485 754 \$
2021-2022 <sup>31</sup>	510 389 080 \$	544 991 729 \$	474 830 632 \$	507 022 539 \$
2022-2023 <sup>32</sup>	423 422 901 \$	423 422 901 \$	383 973 563 \$	383 973 563 \$

---

<sup>1</sup> Les montants reflètent le mandat du Conseil des arts du Canada. Par conséquent, les montants alloués aux programmes des sciences sociales et humaines qui faisaient partie du Conseil des arts de 1957-1958 à 1977-1978 sont exclus.

Sources :

Crédits parlementaires : Le Conseil des arts du Canada, rapports annuels – section finances, 1957-1958 à l'année fiscale la plus récente.

Financement des arts : de 1957-1958 à 1981-1982 : L. Mailhot, B. Melançon, Le Conseil des arts du Canada, 1957-1982, Léméac, 1982, p.67; pour 1982-1983 et 1983-1984 : Le Conseil des arts du Canada, 1983-1984, rapport annuel; de 1984-1985 à 1993-1994: Le Conseil des arts du Canada, rapports annuels – section finances; de 1994-1995 à l'année fiscale la plus récente : Le Conseil des arts du Canada, rapports annuels.

<sup>2</sup> Le crédit parlementaire constitue la principale source de revenus du Conseil des arts. Il fournit les fonds des divers programmes de subventions et prix, de la Commission canadienne pour l'UNESCO, des œuvres acquises par la Banque d'art (créée en 1972) et les paiements versés aux auteurs dans le cadre du Programme du droit de prêt public (créé en 1986). Le crédit parlementaire n'est pas utilisé pour les Fonds spéciaux, comme les prix Killam ou Molson.

<sup>3</sup> Le financement aux arts inclut les subventions attribuées aux artistes et aux organismes artistiques dans le cadre des divers programmes, les œuvres acquises par la Banque d'art et les paiements du Programme du droit de prêt public. Il inclut aussi les prix du Conseil des arts tels le prix Jules-Léger pour la nouvelle musique de chambre et les prix du Gouverneur général en littérature, en arts de la scène, en architecture, en arts visuels et en arts médiatiques. Le financement des arts n'inclut pas les Fonds Spéciaux tels les prix Killam et Molson.

<sup>4</sup> Les tableaux sommaires rétrospectifs de l'Index des prix à la consommation de Statistique Canada ont été utilisés pour la conversion des dollars en cours en dollars de l'année fiscale la plus récente, <<http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/econ46a-fra.htm>> .

<sup>5</sup> En 1957, le gouvernement du Canada recevait 100 millions de dollars en legs de la part de Sir James Hamet Dunn (Bathurst, Nouveau-Brunswick, 1874 – St.Andrews, Nouveau-Brunswick, 1956) et d'Izaak Walton Killam (Yarmouth, Nouvelle-Écosse, 1885 – Grand-Cascapédia, Québec, 1955), et investissait 50 millions de dollars (436 millions – en dollars de 2017-2018) dans un fonds de dotation et 50 millions de dollars dans l'University Capital Grants Fund. Ces investissements ont rendu possible la création du Conseil des arts. Comme l'énonçait la Loi sur le Conseil des arts, le Conseil a pour mandat de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres en art, en sciences humaines et en sciences sociales. De 1957-1958 à 1964-1965, il n'y avait pas de crédit parlementaire. Les intérêts et dividendes des Fonds de dotation constituaient la principale source de revenus du financement des arts.

<sup>6</sup> De 1965-1966 à 1977-1978, les montants relatifs au crédit parlementaire figurant au tableau comprennent les sommes allouées aux programmes de subventions en art et de la Commission canadienne pour l'UNESCO. Cette portion est établie en fonction du pourcentage des dépenses pour les deux et les dépenses liées aux programmes en sciences sociales et humaines, comme le mentionnent les rapports annuels de ces années financières. Vous trouvez ci-dessous les pourcentages des dépenses des programmes en art et de la Commission canadienne pour l'UNESCO.

<u>1965-1966 : 55,60 %</u>	<u>1969-1970 : 35,83 %</u>	<u>1973-1974 : 47,43 %</u>	<u>1977-1978 : 56,84 %</u>
<u>1966-1967 : 44,74 %</u>	<u>1970-1971 : 36,49 %</u>	<u>1974-1975 : 50,04 %</u>	
<u>1967-1968 : 39,27 %</u>	<u>1971-1972 : 39,96 %</u>	<u>1975-1976 : 55,16 %</u>	
<u>1968-1969 : 36,34 %</u>	<u>1972-1973 : 44,57 %</u>	<u>1976-1977 : 54,68 %</u>	

<sup>7</sup> La baisse du crédit parlementaire de 1996-1997 correspond au transfert de 3,1 millions de dollars du Conseil des arts au ministère du Patrimoine canadien pour le financement de l'École nationale de théâtre et de l'École nationale de ballet.

<sup>8</sup> Le crédit parlementaire de 1997-1998 inclut les fonds annuels additionnels de 25 millions de dollars qui ont débuté cette année-la.

<sup>9</sup> En ce qui concerne le crédit parlementaire, 10 millions de dollars au total ont été reçus comme financement non récurrent (4 millions en 1998-1999, 4 millions en 1999-2000 et 2 millions en 2000-2001), afin de financer des projets spéciaux du millénaire grâce aux Fonds du millénaire, lequel a fourni 10 millions de dollars en subventions sur deux ans (1998-1999 et 1999-2000). Une petite partie (environ 602 000 \$) a été allouée à des subventions additionnelles en 2000-2001.

<sup>10</sup> Le crédit parlementaire de 2000-2001 inclut des fonds additionnels de 10 millions, qui ont commencé cette même année, et les fonds de 600 000 \$ pour le PICLO (Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle).

<sup>11</sup> Le crédit parlementaire de 2001-2002 inclut le crédit parlementaire supplémentaire de 25 millions de dollars, annoncé en mai 2001, les 900 000 \$ pour le PICLO et les 295 000 \$ pour l'IPOLC (Interdepartmental Partnership with Official Language Communities).

<sup>12</sup> Le crédit parlementaire de 2002-2003 inclut le crédit parlementaire supplémentaire de 25 millions de dollars, 900 000 \$ pour le PICLO et 500 000 \$ pour l'IPOLC.

<sup>13</sup> Le crédit parlementaire de 2003-2004 inclut le crédit supplémentaire de 25 millions de dollars, les 1 119 000 \$ pour Terminus 1525, les 580 000 \$ pour les diffuseurs de la danse, les 500 000 \$ pour l'IPOLC, les 450 000 \$ pour le PICLO, le 1 million de dollars pour l'aide à l'acquisition d'équipement à l'intention des organismes de production en arts médiatiques ainsi que les 50 000 \$ pour l'Alliance des droits des créateurs.

<sup>14</sup> Le crédit parlementaire de 2004-2005 comprend le crédit supplémentaire de 25 millions, les 600 000 \$ pour Terminus 1525, les 300 000 \$ pour le programme de développement de l'enregistrement sonore, les 500 000 \$ pour l'IPOLC, les 450 000 \$ pour le PICLO, les 230 000 \$ pour la CITF (Commission internationale du théâtre francophone) et les 200 000 \$ pour l'initiative SPARK (ainsi que la contribution de 1 500 000 \$ pour l'initiative de réallocation).

<sup>15</sup> Le crédit parlementaire de 2005-2006 inclut l'allocation supplémentaire de 25 millions de dollars ainsi qu'une portion de 2 500 000 \$ pour l'Initiative d'accroissement de la capacité (ainsi que la contribution de 1,5 million de dollars à l'initiative de réallocation).

<sup>16</sup> Le crédit parlementaire de 2006-2007 inclut un supplément de 20 millions de dollars.

<sup>17</sup> Le crédit parlementaire de 2007-2008 inclut un supplément de 30 millions de dollars.

<sup>18</sup> Le crédit parlementaire de 2008-2009 inclut un supplément de 500 000 \$ au Fonds international pour la diversité culturelle de l'UNESCO, les 800 000 \$ pour le PICLO et l'IPOLC, ainsi que les 250 000 \$ pour le programme de développement de l'enregistrement sonore.

<sup>19</sup> Le crédit parlementaire de 2009-2010 inclut un supplément de 750 000 \$ pour la mise en œuvre du nouveau Programme national de traduction pour l'édition du livre et un rajustement rétroactif compensatoire de 1,5 million de dollars.

<sup>20</sup> Les crédits parlementaires de 2010-2011 ont été réduits de 1 356 000 \$ à la suite du transfert des ressources à d'autres partenaires, pour la gestion du Programme du Fonds de la musique du Canada. De plus, le montant indiqué pour les crédits parlementaires tient compte d'une compression financière de 185 968 \$ ainsi que d'un supplément de 127 000 \$ pour la Commission internationale du théâtre francophone (CITF).

<sup>21</sup> Les crédits parlementaires de 2011-2012 ont été réduits de 700 000 \$, relativement au Programme national de traduction pour l'édition du livre. De plus, le montant indiqué pour les crédits parlementaires comprend un supplément de 127 000 \$ pour la CITF et un supplément de 50 000 \$ pour l'Enquête qualitative sur la diffusion des arts menée par l'Association canadienne des organismes artistiques (CAPACOA).

<sup>22</sup> Les crédits parlementaires de 2012-2013 ont été augmentés de 250 000 \$, relativement au Programme national de traduction pour l'édition du livre. De plus, le chiffre des crédits parlementaires tient compte du montant supplémentaire de 127 000 \$ pour la CITF.

<sup>23</sup> Les crédits parlementaires de 2013-2014 ont été accrus de 250 000 \$, relativement à la Stratégie d'accès aux marchés - Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 et à un rajustement compensatoire de 536 000 \$. De plus, le montant indiqué pour les crédits parlementaires tient compte d'un supplément de 127 000 \$ pour la CITF.

<sup>24</sup> Les crédits parlementaires de 2014-2015 ont été accrus en raison d'une hausse additionnelle de 250 000 \$, relativement à la Stratégie d'accès aux marchés - Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 et à un rajustement compensatoire de 536 000 \$. De plus, le montant indiqué pour les crédits parlementaires tient compte d'un supplément de 127 000 \$ pour la CITF.

<sup>25</sup> Les crédits parlementaires de 2015-2016 sont identiques à 2014-2015.

<sup>26</sup> Les crédits parlementaires pour 2016-2017 ont été augmentés de 40 000 000 \$ à la suite de l'annonce du Budget fédéral de 2016, en plus d'une hausse additionnelle de 250 000 \$ en lien avec la Stratégie d'accès aux marchés - Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018.

<sup>27</sup> Les crédits parlementaires pour 2017-2018 ont été augmentés de 35 000 000 \$ à la suite de l'annonce du Budget fédéral de 2016, en plus d'un paiement rétroactif de 725 000 \$ reçu au cours de l'année, en guise de rajustement compensatoire.

<sup>28</sup> Le crédit parlementaire pour 2018-2019 a été augmenté de 35 000 000 \$ supplémentaires suite à l'annonce du budget fédéral 2016, plus 200 000 \$ pour la Biennale de Venise en architecture. Il y a également eu une réduction de 200 000 \$ en relation avec la Stratégie d'accès aux marchés - Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018.

<sup>29</sup> Le crédit parlementaire pour 2019-2020 a été augmenté de 35 000 000 \$ supplémentaires suite à l'annonce du budget fédéral de 2016.

<sup>30</sup> Le crédit parlementaire pour 2020-2021 a été augmenté de la dernière tranche de 35 000 000 \$ suite de l'annonce du budget fédéral de 2016, ainsi que de 3 059 850 \$ pour un paiement d'ajustement de rétro compensation. Le Conseil des arts a également reçu 62,8 millions de dollars du gouvernement pour la prestation du Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 au secteur des arts.

<sup>31</sup> Le niveau de référence de la base du crédit parlementaire a été augmenté de 1,4 million de dollars en 2021-2022 pour un ajustement de la rémunération. Le Conseil des arts a également reçu 121,0 millions de dollars pour la prestation du Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 pour soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport, 25,0 millions de dollars pour relancer le secteur des arts et reprendre ses activités publiques et 0,2 million de dollars pour une contribution à l'UNESCO pour le Fonds d'urgence pour le patrimoine.

<sup>32</sup> Le financement du Conseil provient principalement de crédits parlementaires votés par le Parlement. Le Conseil inscrit les crédits parlementaires reçus pour la période à titre de revenus dans l'état des résultats. Le Conseil présente une analyse mensuelle des flux de trésorerie au ministère du Patrimoine canadien afin de justifier ses prélèvements mensuels pour ses besoins de trésorerie. Le prélèvement mensuel est investi dans un compte à taux préférentiel, dans une institution financière, et le Conseil va puiser dans ce fonds pour ses besoins courants de trésorerie. Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, les crédits reçus par le Conseil dans le cadre du Budget principal des dépenses et du budget supplémentaire totalisaient 423,4 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 87 millions de dollars par rapport à 2021-2022. La diminution du financement est liée à la baisse du soutien d'urgence reçu comparativement à 2021-2022.